Comité Laïcité République | AUBE

Comité Laïcité République : Déclaration de principes

La laïcité, clef de voûte de l'édifice républicain, fondement institutionnel des libertés individuelles et de l'égalité des droits, ferment de l'intégration des citoyennes et des citoyens de toutes origines, constitue, aujourd'hui comme hier, l'assise indispensable de la paix civile et de l'unité de la nation.

L'actualité en France, en Europe et au-delà, montre combien s'impose d'urgence pour notre peuple, un authentique ressourcement aux principes fondamentaux de la République Laïque. Principes qui appellent à l'effort collectif pour l'émancipation de tous, qui s'opposent à toute référence religieuse ou dogmatique pour les lois et les institutions publiques, et rejettent tout cléricalisme, tout intégrisme, tout racisme dans la République.

Chacun ressent profondément la gravité de certains événements. Ce fut entre autres :

- la montée et la banalisation du racisme et de l'antisémitisme, les actes multipliés d'intolérance, d'exclusion, de rejet de l'autre...
- le néo-cléricalisme de la hiérarchie catholique romaine qui s'obstine à vouloir imposer aux États, par des voies actualisées et diversifiées, sa tutelle moralisatrice...
- l'offensive des intégrismes - islamiques, catholiques, juifs ou autres - marqués par le sectarisme le plus affirmé...
- les campagnes renouvelées contre la contraception, l'IVG, la maîtrise de la procréation, les remises en cause de l'égalité des femmes, les agressions contre la liberté de création et de recherche...
- les offensives répétées contre la Laïcité de l'École Publique et les provocations par le port ostentatoire d'insignes religieux en milieu scolaire...
- les pressions convergentes de la hiérarchie catholique et d'autres autorités religieuses réclamant un réaménagement institutionnel et la révision des principes qui inspirent la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État...

Ces faits, parmi d'autres, traduisent la mise en cause des idéaux de la Révolution Française. Cette tendance, méthodiquement réactivée, à de nouvelles discriminations et à un nouveau cléricalisme, avivée par l'actuelle aggravation des inégalités sociales, porte en elle le germe de la désagrégation sociale et civique de la République.

Ainsi, une fois de plus, apparaît-il clairement que rien n'est jamais définitivement acquis, que nos libertés, toujours directement ou insidieusement menacées, sont toujours à défendre ou à reconquérir. C'est le cas de la Laïcité.
La vigilance s'impose aux citoyennes et aux citoyens.

La laïcité : matrice des libertés

Fondement de l'humanisme moderne qui pose en principe premier, le droit absolu à la liberté de conscience, au libre examen, au libre choix, la Laïcité s'assigne pour finalité l'accès de chaque femme et de chaque, homme aux connaissances et à la responsabilité de soi dans tous les domaines de la vie. La liberté de pensée est la matrice de toutes les libertés, publiques et privées.

Éthique de vie fondée sur la dignité de la personne humaine, sur la solidarité sociale et la fraternité, elle se veut ouverture aux autres et encourage l'enrichissement réciproque par la rencontre et le dialogue.

Elle implique des institutions et des lois libérées de toute tutelle religieuse ou dogmatique et qui, plutôt que d'assujettir et d'aliéner les personnes, de porter atteinte à leur intégrité, d'imposer des discriminations en fonction de leurs origines ou de leurs convictions, doivent au contraire garantir les bases d'une société de justice et de liberté en favorisant, dès l'enfance, l'épanouissement libre et responsable de chacun, en assurant à tous l'égalité des droits et le libre et plein exercice de leurs responsabilités individuelles et civiques dans la République.

C’est pourquoi dans notre histoire tous les grands combats de notre peuple pour l’égalité et la liberté furent porteurs de l’exigence de Laïcité.

Une République de citoyens

Les principes laïques apparaissent plus que jamais actuels, de valeur permanente, de portée universelle.
Mais aujourd’hui, certains d’entre eux sont délibérément contestés ou dénaturés.
Le discours des Droits de l’Homme est récupéré et retourné contre lui-même par opportunisme politique ou religieux. La Laïcité des institutions républicaines se trouve, sous prétexte d’actualisation ou de "renouvellement", insidieusement détournée à d’autres fins.
Face à ces dérives, il importe de voir et parler clair.

La Révolution française, en détruisant l’ancienne société qui cloisonnait les hommes et les femmes en communautés, corps et ordres immuables, a fait triompher le principe de la responsabilité de l’individu et de la primauté de ses droits. Elle a sécularisé les services publics, et d’abord l’état civil, afin de libérer leur usage de toute discrimination.
C’est pourquoi la République ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits quelles que soient leurs origines et leur histoire, quels que soient leurs choix philosophiques, religieux, politiques. Elle ne saurait être l’addition de communautés particulières, soumises à des lois spécifiques. Elle est l’ensemble des citoyens.

Seule la Laïcité des institutions publiques permet et garantit à toutes et à tous les libertés, individuelles et collectives, dans le respect et l’épanouissement légitime des diversités. En revanche, institutionnaliser un "droit à la différence" lié à une communauté d’appartenance, conduit à assujettir les droits des individus aux règles particulières de chaque communauté. C’est l’abandon de l’unicité de la loi dans la République, garantie des mêmes droits, responsabilités et libertés pour tous les citoyens.

Seule la Laïcité garantit ainsi pour tous l’exercice des libertés, notamment de la liberté religieuse.

Rejetant toute uniformisation des individus comme toute partition de la nation, elle constitue aussi le seul rempart face à la ségrégation et au racisme, comme face à l’étouffement des personnalités.

Des institutions démocratiques

La démocratie exige que les convictions personnelles, l’appartenance à une religion, à une famille idéologique ou politique relèvent de la sphère privée.

La République laïque récuse donc toute religion officielle comme toute orthodoxie d’État. Elle se préserve également de toutes les pressions anciennes ou nouvelles, explicites ou insidieuses, du cléricalisme et de tous les totalitarismes.

C’est pourquoi la loi de 1905 instituant la séparation des Églises et de l’État, garantie républicaine, plus actuelle que jamais, de la liberté de conscience pour tous, ne saurait être aujourd’hui renégociée ni aménagée.

À chaque femme, à chaque homme, la République garantit le plein exercice des responsabilités publiques du citoyen. Celui-ci les assume directement ou par ses représentants élus. La République ne connaît d’autres sources légitimes de la souveraineté nationale.

Les missions d’intérêt général relèvent de la seule puissance publique.

Aucun comité ni conseil de "sages" dépourvu de légitimité élective ne saurait disposer de pouvoirs autres que consultatifs.

Le contrôle de constitutionnalité des lois, de même que l’exigence républicaine d’un État de droit, ne sauraient dériver vers un gouvernement des juges.

C’est par le service public égalitaire et laïque que l’État républicain répond aux besoins collectifs de la Nation.

Les droits et responsabilités des citoyens ne sauraient être non plus mis en cause par les prérogatives de certaines instances européennes non élues. L'avenir communautaire en Europe, quelles que puissent être demain les populations concernées, ne saurait être édifié sans le respect des droits et responsabilités des peuples.
Un tel avenir doit donc être construit solidement sur la base d'institutions laïques. Plus les différences sont nombreuses et profondes, plus s'impose la laïcité de la loi commune. L'intégration de la France aux institutions européennes ne devra pas se faire au détriment des fondements laïques de la République.

La laïcité, une réponse aux problèmes de société et de vie

L'exigence laïque de liberté et de responsabilité concerne tous les champs de la société, tous les problèmes de la vie. Et son horizon s'étend à mesure que s'enrichissent nos connaissances et que s'élargit la démocratie.

La laïcité, liberté des libertés, conduit à combattre tous les facteurs d'aliénation

- pour la libération des femmes, elle exige, en faveur de toutes et partout dans le monde, la conquête effective de l'égalité en droit, en responsabilité, en dignité,
- pour les libertés au quotidien, elle exige le droit de chacun à l'autodétermination, notamment en matière de vie sexuelle, de divorce, de contraception, d'avortement, du droit de vivre et de mourir dans la dignité, du droit à la liberté de création sous toutes ses formes,
- pour libérer le travail, ses conditions et ses finalités de la domination par le pouvoir de l'argent, elle exige la responsabilité du travailleur dans l'entreprise,
- pour la paix dans le monde, elle exige la reconnaissance des droits et libertés des personnes et des peuples et l'organisation effective de leur universelle solidarité.
 Le pouvoir déterminant exercé désormais par les médias - écrit, image, son - dans la vie des gens et notamment dans l'information et la formation - voire la manipulation - de l'opinion publique, donc dans le fonctionnement et la qualité de la démocratie, appelle une attention toute particulière.
 Il s'agit d'éviter la domination du pouvoir de l'argent et de ses critères de valeur notamment pour le contenu et la qualité des programmes télévisuels. Il s'agit d'éviter également toute autre mise en tutelle idéologique de l'opinion.
 Qualité et diversité des émissions, pluralisme dans l'information, liberté d'expression et de création constituent une exigence laïque fondamentale.

Enfin, alors que le progrès scientifique procure à l'homme des moyens nouveaux et considérables d'intervention sur la nature et sur lui-même, notamment en matière de génétique, se pose la question essentielle de la place des sciences dans la société, de la liberté de la recherche, de la responsabilité des chercheurs et des pouvoirs publics. La science n'est pas compétente en matière morale et politique. La Laïcité milite donc résolument pour que les applications de l'activité scientifique soient mises au service de la libération des hommes et des femmes, du progrès général de l'humanité.

La question sociale, dans un monde inégalitaire et pluriel, se trouve au cœur du problème de l'égalité, notamment de l'égal accès au savoir, à la responsabilité, à la liberté. Partie constitutive, à ce titre, de la question laïque, elle conduit en particulier à exiger pour tous ceux qui résident sur le sol national le droit au bénéfice des conquêtes de la République, l'accès aux systèmes de solidarité et de formation initiale et permanente.

Mais la démarche laïque ne saurait être réduite à l'exigence de plus de justice sociale.

Droits de l'enfant : l'école de la République

La liberté de l'homme se construit, ou se détruit dès l'enfance. Tout enfant a le droit d'être élevé et instruit pour accéder à la maîtrise de soi et à la citoyenneté.
Il s'agit de lui assurer le droit et les moyens de l'émancipation : lui permettre d'acquérir pas à pas la responsabilité de lui-même dans tous les domaines de la vie personnelle, sociale, civique, et son autonomie et sa liberté, y compris par rapport à son milieu d'origine et à sa famille.
L'École publique doit pouvoir accueillir, instruire, faire vivre ensemble tous les enfants de toutes les origines sociales, ethniques ou confessionnelles. Travaillant dans le respect des consciences et attentive à toutes les convictions naissantes, elle n'impose, ni par les enseignements ni par la vie scolaire, aucune croyance. Elle doit promouvoir la

pratique par toutes et par tous de l'esprit, des règles de tolérance et de respect mutuel de la laïcité scolaire.
Pour tous ses élèves, elle se doit être le lieu de l'acquisition méthodique des savoirs, de l'apprentissage de la raison et de l'entraînement au doute et à l'esprit critique.

Organiquement liée à la République, l'École Laïque ne saurait être soumise, en droit ou en fait, à aucune tutelle, autorité ou influence particulière d'ordre politique, religieux, idéologique, économique...

L'École de la République, ainsi, sera pleinement le creuset de la fraternité, le fondement premier de l'unité de la Nation et de l'émancipation de son peuple.
C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, l'école publique, gratuite et laïque, demeure la pierre angulaire de la République.

Une espérance pour le XXIe siècle

La laïcité n'est pas tournée vers le passé mais vers le futur des hommes. Porteuse de l'avenir de la raison, elle œuvre au progrès de la pensée. Elle se veut libératrice de l'intelligence.

L'humanisme laïque, force vivante de l'Histoire, s'adresse ainsi à toutes les femmes et à tous les hommes, à tous les peuples. Se refusant à tout ethnocentrisme, porteur de l'émancipation de tous, il atteste plus que jamais dans un monde aux dimensions de plus en plus restreintes, de la permanence et de la vocation universelle des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.
Seul, il peut aujourd'hui nourrir et conduire la marche de tous les peuples vers le savoir, le mieux-être, la paix et la liberté.